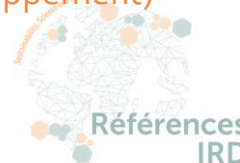


Le vert et le béton: une cohabitation possible ?

Khalifa Diop, Laboratoire Leïdi (Dynamique des Territoires et Développement)
Saint-Louis, Sénégal

14 novembre 2022



Mise en contexte

Le onzième objectif de l'agenda international du développement, villes durables, vise à réhabiliter les villes et à planifier leur développement pour qu'elles puissent offrir à tous des opportunités d'emploi, un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport et aux espaces publics verts, tout en améliorant l'utilisation des ressources et en réduisant leurs impacts environnementaux. Toutefois, alors que la proportion de la population citadine ne cesse de croître dans le monde, les espaces verts régressent inexorablement dans de nombreuses villes et semblent souvent promis à une disparition définitive, en dépit de leur protection par des conventions internationales ou des réglementations locales. Prenant comme exemple la ville de Dakar au Sénégal, cette étude interroge les logiques, les pratiques et les résultats de la cohabitation entre espaces naturels et urbains et les facteurs contextuels qui l'influencent.

Pourquoi parler de cohabitation ?

Dans le contexte de la disparition des espaces naturels face à la croissance urbaine, le concept de cohabitation renvoie au maintien ou non : (1) du volume spatial des espaces naturels, (2) de leur fonction d'agrosystèmes (réserves de biodiversité) et (3) de leurs services écosystémiques dans le respect des conditions de leur durabilité. La "cohabitation" est préférée à la « coviabilité » dans le but de mettre en exergue la notion d'**habitat** (*oïkos*) **commun**, qui permet de dépasser la dualité espace urbain-espace naturel. Cette précision semble nécessaire au regard de l'analyse des facteurs du recul des espaces naturels au profit du bâti dans de nombreuses villes du Sud. En effet, l'un de ces facteurs est la perception de ces espaces naturels par les autorités en charge d'aménagement, une perception qui privilégie les avantages économiques au détriment des fonctions écologiques, sans considération des coûts à la fois économiques, sanitaires et sécuritaires de la disparition des entités écologiques dans les agglomérations urbaines. Cette vision désormais rétrograde montre l'étendue du chantier nécessaire pour actualiser les connaissances et, de ce fait, les pratiques des entités politiques chargées de l'aménagement du territoire.

Comprendre la précarité des espaces naturels dakarois

Prenons en exemple les deux plus grands espaces naturels en termes de superficie et de convoitise : la Grande Niaye de Pikine et la forêt de Mbao, poumons verts de Dakar. Ils représentent ensemble 1 200 hectares et constituent la plus grande réserve de biodiversité de l'agglomération dakaroise. Comprendre la problématique de la survie des espaces naturels dans l'agglomération dakaroise nécessite de considérer l'évolution du statut des localités qui abritent ces espaces naturels. Les localités de Pikine et de Mbao sont des villes satellites récentes, passées en quelques décennies de zones périurbaines à des entités urbaines à part entière dans la conurbation dakaroise. Pikine a été créée en 1952 pour reloger les populations déplacées des quartiers populaires de Dakar et Mbao est un ancien village lébou érigé en commune en 1996. Face à la densification et l'étalement urbains dûs à la croissance démographique et aux besoins infrastructurels connexes, Dakar envahit ses dernières réserves foncières. Celles-ci, espaces naturels aux dynamiques hydro-pédologiques déjà problématiques (salinisation, appauvrissement des sols), subissent une double contrainte qui semble placer leur avenir sur le sable mouvant de la disparition.

Des espaces malgré tout « protégés »

Le paradoxe réside dans le fait que les espaces naturels sont soit inclus dans les plans d'aménagement urbain soit dotés eux-mêmes de plans d'aménagement propres (Programme d'actions pour la sauvegarde et le développement urbain des Niayes et zones vertes de Dakar, entre autres). Dans les faits, l'évolution des zones vertes ne répond pas à l'objectif de ces plans censés les « sauvegarder ». La Grande Niaye de Pikine a perdu au moins 84 hectares depuis le début des années 2000 et la forêt de Mbao 55. La liste des infrastructures bénéficiaires comprend, entre autres, le golf club de Dakar, l'arène national de lutte traditionnelle, le projet immobilier Mbao Villeneuve, l'autoroute à péage Dakar-Diamniadio, le Train Express Régional. Des projets tous étatiques, qui ont usé du droit « d'expropriation pour cause

d'utilité publique » ou de décret de déclassification pour s'installer dans ces zones. Ils s'appuient sur des plans d'aménagement proposés à la suite d'études d'impact environnemental et social pour légitimer leur implantation. À chaque fois, l'idée de ces plans est de faire des zones vertes des espaces multifonctionnels de production agricole, d'habitation (ou de transit) et de loisirs. C'est justement cette logique d'aménagement qui ne semble pas jouer en faveur du maintien des zones vertes parce qu'elle ouvre des brèches favorisant l'expropriation. Le résultat a toujours été la disparition progressive des espaces naturels (Figure 1).

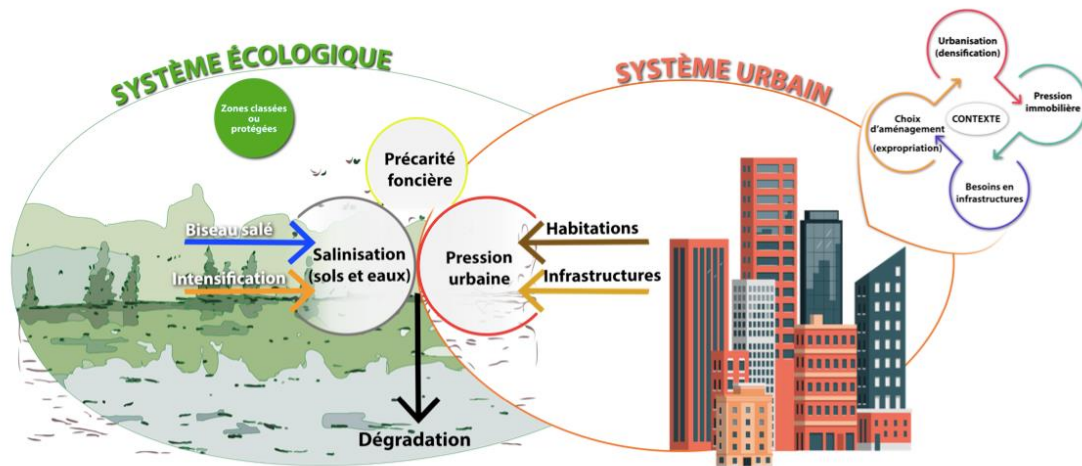


Figure 1. Système urbain vs. système écologique à Dakar

Changer de paradigme de gestion ?

Dès lors, il semble impérieux de revoir la conception de l'aménagement du territoire qui mime la durabilité au lieu de la pratiquer réellement. Cette nouvelle approche soulève la question de l'utilité perceptible des zones vertes en milieu urbain, mais aussi de la gestion unilatérale des projets d'aménagement. De plus, l'instrumentalisation des outils de diagnostic (études d'impact environnemental et social) à des fins de légitimation de la disparition des espaces verts demeure un véritable obstacle légal au maintien de ces poumons verts. Si les schémas de gouvernance/gestion/utilisation des réserves naturelles de Dakar ne fonctionnent pas jusqu'à présent, c'est qu'il est nécessaire de dépasser la perception des espaces naturels comme « étrangers » aux établissements humains. Le vert et le béton pourraient bien cohabiter si plus de place était donnée aux acteurs locaux dans les processus d'aménagement. En effet, les schémas d'aménagement en vigueur ne font intervenir ces acteurs qu'après l'identification des projets. Leur rôle ne s'étend pas non plus aux instances de prise de décision sur la validation ou l'invalidation des projets après étude d'impact. Cette réalité relègue les acteurs locaux en simples consultants. Le rôle du chercheur pourrait consister à étudier les possibilités d'une intégration plus effective des acteurs locaux dans les schémas d'aménagement. Concrètement, cela pourrait se traduire par une étude des bonnes pratiques des usagers de ces zones et la proposition de schémas d'aménagement durables dictés non plus sur les logiques exogènes, mais par les dynamiques biophysiques propres à ces zones.

À retenir

L'atteinte de l'ODD Villes durables est ralentie dans de nombreux pays du Sud par une vision dualiste "vert" contre "béton" et elle est confrontée à de nombreuses contraintes locales. Dans l'agglomération dakaraise, la contrainte majeure au maintien des zones vertes réside dans les pratiques d'aménagement qui privilégient les avantages perceptibles des infrastructures au détriment de la fonction écologique plus implicite, mais non moins vitale, des espaces verts urbains. Les acteurs de l'aménagement du territoire semblent en être conscients au regard du dispositif juridique de protection mis en place. Cependant, la protection semble réservée à des opportunités de déclassement pour des infrastructures jugées assez structurantes pour valoir quelques dizaines d'hectares de couverture végétale. Une réflexion fructueuse pourrait amener à reconsidérer les espaces verts comme parties intégrantes de l'urbain, comme le sont les habitations et autres infrastructures.